

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – Modification N°1 du PLU	MONTRACOL (01 – Ain)

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Sans objet (procédure de modification)
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Sans objet (procédure de modification)

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Commune de MONTRACOL
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	2 Place du village – 01310 montracol tel: 04 74 24 28 80
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?	
Oui	Schéma de Cohérence Bourg en Bresse Revermont approuvé par délibération du 14 décembre 2016

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui		Le PLU a été approuvé le 11 septembre 2012

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	1013 habitants (INSEE 2014)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	1472,8 hectares
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	Ouverture à l'urbanisation de deux zones A Urbaniser (AU) prévues dans le PLU.
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	Répartition actuelle (avant modification) des zones (zonage PLU 2013): <ul style="list-style-type: none"> - Zones urbaines : 46,6 ha (soit 3,2 %) - Zones à urbaniser : 10,3 ha (soit 0,7 %) - Zones agricoles : 675,9 ha (soit 45,9 %) - Zones naturelles : 740 ha (soit 50,2 %) - Ensemble : 1472,8 ha (100%)

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?
Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)
Sans objet. Aucune modification n'est pas apportée au PADD

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?
Annexe à joindre : délibération engageant la procédure
La modification N°1 porte sur les objectifs suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Evolution de points de règlement - Ouverture à l'urbanisation de deux zones 2AU <i>L'arrêté engageant la procédure de modification est joint au présent formulaire</i>

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?		
Oui	Non	Non

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :			Notification aux PPA Consultation de la CDPENAF sur les nouvelles règles pour les habitations existantes en zones Agricoles (A) et Naturelles (N) Mise à l'enquête publique
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		Non	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		Non	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		Non	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	Oui		Le SDAGE Rhône-Méditerranée, entré en vigueur le 21 décembre 2015.
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	Oui		La Communauté de Communes du Bassin de Bourg en Bresse (CA3B)

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ? <i>Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone</i>
<p><u>La modification N°1 porte sur les objectifs suivants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution de points de règlement - Ouverture à l'urbanisation de deux zones 2AU <p><i>Le projet d'additif au rapport de présentation pour la modification N°1 est joint au présent formulaire.</i></p>

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	<ul style="list-style-type: none"> Commune péri-urbaine éloignée La commune centre est Bourg en Bresse
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	La croissance annuelle de la population entre 2009 et 2014 a été de 1,1%, qui montre un net ralentissement par rapport à la période précédente (croissance annuelle de 4,5% entre 1999 et 2009).
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Le projet devrait permettre d'accueillir environ 78 habitants supplémentaires à une échéance de 8 ans. Le besoin est d'environ une trentaine de logements en extension directe du tissu urbain par ouverture à l'urbanisation des zones 2AU.
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	12 logements vacants, soit 3 % du parc de logement.
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Sans objet
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	2 hectares
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	666 m ² (y compris les voiries de desserte et espaces collectifs).
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre	
Des OAP sont prévues pour encadrer l'aménagement des deux zones. Ces OAP précisent le nombre de logements attendu.	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? quel est leur taux d'occupation ? 	
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? quel est leur taux d'occupation ? 	
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ?	

4.1 Présentation de votre projet	
Indiquez lequel et comment il s'applique ?	
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	
Modification N°1 du PLU de Montracol pour évolution du règlement et ouverture à l'urbanisation de deux zones 2AU.	
Les deux nouvelles zones 1AU font l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation.	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?		Oui	1 hectare de prairie servant à l'accueil de chevaux de loisirs 1 hectare de culture (maïs)
Des espaces boisés ?		Non	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		Non	
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone <u>Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC)</u> à proximité ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	Oui		Les secteurs suivants sont recensés : Zone Natura 2000 – FR 8201635: « La Dombes » directive habitat. Le site le plus proche est au lieu-dit « l'Etang de Thos » à environ 750 m des zones ouvertes à l'urbanisation qui en sont séparé par tout le tissu urbain du centre bourg. Zone Natura 2000 – FR 8212016: « La Dombes » directive Oiseaux. La limite du site est située à environ 300 mètres au Sud des zones AU ouvertes à l'urbanisation. Cette limite traverse le tissu urbanisé du centre bourg.
Un parc naturel national ou régional ?		Non	
Une réserve naturelle nationale ?		Non	
Un espace naturel sensible ?		Non	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		Oui	Les secteurs suivants sont recensés : - ZNIEFF de type II: « Dombes des étangs et sa bordure forestière » qui touche pratiquement tout le territoire de la

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
			<p>commune, y compris le tissu urbanisé du centre bourg. Les terrains concernés étant dans la continuité directe du centre bourg, ils sont dans le périmètre de la ZNIEFF</p> <p>- ZNIEFF de type I: « Etang de la Dombes » qui impacte des étangs situés sur la commune dont le plus proche ». au lieu-dit « La Grande Charrière » est situé à environ 2 km. Des zones AU ouvertes à l'urbanisation.</p>
<p>Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?</p> <p>http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		Non	
<p>Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?</p>		Non	
<p>Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?</p> <p>https://www.eaurmc.fr/</p> <p>https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</p> <p>http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</p>		Non	
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques			
<p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p>		Non	
<p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?</p> <p>http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>	<p><i>La trame verte est importante. Elle signale la trame des étangs sur le territoire.</i></p> <p><i>A l'échelle du territoire sont constitués des grand coeur de nature autour des étangs avec la combinaison forêt + étangs + bocage</i></p>		

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Site classé ou projet de site classé ?</p> <p>http://carto.dataragouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		Non	

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_pay_sage_r82.map		Non	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		Non	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		Non	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		Non	
Complétez si nécessaire			
L'abside et la porte de l'église de Montracol sont classés des Monuments Historiques par arrêté du 28 janvier 1927. Les deux zones ouvertes à l'urbanisation sont situées à l'intérieur du périmètre des 500 mètres.			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		Non	
Autres captages prioritaires ?		Non	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	Oui		La commune adhère au Syndicat Intercommunal des eaux Veyle-Reyssouze-Vieux Jonc qui dessert près de 40 000 habitants sur le territoire de l'agglomération de Bourg en Bresse sans problème ni de quantité, ni de qualité. L'alimentation en eau potable du syndicat se fait à partir des puits de Saint Remy.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	Oui		La commune de Saint Remy assure la gestion de deux stations d'épuration: La station d'épuration du centre bourg d'une capacité de 730 eqhab. (filtres plantés) La station de l'Etoile d'une capacité de 300 eqhab. (filtres plantés) Le nombre d'habitats desservis est de 634. Les deux zones AU ouvertes à l'urbanisation pourront être reliées à la station d'épuration du centre bourg.

4.6 Ressource en eau			
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?		Non	
Complétez si nécessaire			
4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		Non	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=	Oui		1 site répertorié: SA Moulin Guenard – garage et stockage de gasoil – Lieu-dit « Panalard »
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		Non	
Complétez si nécessaire			
Le site potentiellement pollué se trouve à environ 3 km. Au Sud des zones ouvertes à l'urbanisation.			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	Oui		Risque lié au retrait-gonflement des argiles pour la commune : risque faible et moyen Risques d'inondation par le Vieux Jonc et le bief des Guillets. 2 Canalisations de transport de gaz naturel
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		Non	
Nuisances ?			
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	Oui		Arrêté de classement sonore sur la RD936
Complétez si nécessaire			
Les zones ouvertes à l'urbanisation par la modification ne sont pas directement impactés par ces éléments à l'exception du risque lié au retrait gonflement d'argiles.			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	Oui		Ligne de Bus vers bourg en bresse
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		Non	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		Non	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		Non	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte : – pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ; – pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)		
Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	Oui
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	Oui
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	Oui Dossier de Modification N°1 (additif au rapport de présentation)
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	Oui Arrêté prescrivant la procédure
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	Dossier de la modification joint
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	PADD de 2012

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : le 11 juin 2018

Lieu : Montracol

NOM PRENOM

SIGNATURE

Thierry DRUGUET, Maire

ANNEXE 1

Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Martine DUSONCHET
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Maire Commune de MONTRACOL Tel: 04 74 24 28 80 mairie-montracol@wanadoo.fr